

LES USAGES DE COURCELLES ET VANRY

En 1491, les habitants de Courcelles et Vanry furent astreints en vertu du principe « Nulle terre sans seigneur » à payer chacun annuellement à l'Abbaye, un denier de cens, plus une poule de coutume par chaque ménage.

En compensation, l'Abbesse de Jouarre Jeanne D'Ailly fit dotation aux habitants présents et à venir, des deux hameaux, de la propriété du sol dont ils avaient joui jusque-là sans payer d'impôts.

Les Usages sont une section de Commune.

« Constitue une section de Commune, toute partie d'une Commune possédant à titre permanent et exclusif des biens distincts de ceux de la commune. » (J.O. art.151/1).

La superficie composée de bois et prairies, des Usages de Courcelles et Vanry est de 26ha 50a 95ca.

La commission syndicale de la section de Commune de Courcelles et Vanry est composée de 8 membres élus plus le Maire et doit être renouvelée après chaque élection municipale, soit tous les 6 ans.

Les dernières élections ont eu lieu le dimanche 03 juillet 2022.

Mr Jean-Pascal COUVREUR	Président
Mr Stéphane DENECHÉAU	Vice-Président
Mme Francine VAUGELADE	Secrétaire
Mme Delphine CLAIRE	Secrétaire-Adjointe
Mr Benjamin DEMONCY	Trésorier
Mme Barbara DRILLAUD	Trésorière-Adjointe
Mr Daniel MORY	Gestion des bois
Mr Cédric CAFFART	Gestion des bois